

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
AU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 AVRIL 2024**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Fouzi BENTALEB, Maxime VELAY, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Véronique BRUNATI.

Guy MALANDAIN de la délibération n°2024-28 à la délibération n°2024-40 incluse

Absents excusés représentés :

Marc LE FOLGOC représenté par Frederic REBOUL
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI OUHARZOUNE
Ahmed KABA représenté par Djamel ARICHI
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN
Hélène DENIAU représentée par Pierre BASDEVANT

Absents :

Mohamed KAMLI
Guy MALANDAIN de la délibération n°2024-22 à la n°2024-27 incluse

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : M. AGHACHOUI - Mme LOUIS - Mme MONNIER - M. SIAD - M. TRAN - M. BERNARDET - Mme Aoustin

Le Conseil municipal,

Après avoir désigné Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à 19H03

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
22	Relevé des décisions du n°2024-20 au n°2024-28 incluse.	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
23	Approbation du compte de gestion de la Ville de Trappes - exercice 2023	Abstentions : Mme GOMILA - Mme CLERTE-DURAND - M. LEBOUQCQ - M. NASROU - M. CORDIN Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
24	Approbation du compte administratif de la Ville de Trappes - exercice 2023	Abstentions : Mme CLERTE-DURAND - Mme GOMILA - M. CORDIN - M. NASROU - M. LEBOUQCQ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
25	Rendu compte des virements de crédits entre chapitre - exercice 2023	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
26	Affectation des résultats - exercice 2023	Abstentions : Mme GOMILA - Mme CLERTE-DURAND - M. LEBOUQCQ - M. CORDIN - M. NASROU Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
27	Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2024	Contre : Mme BARONE Abstention : Mme BRUNATI Approuvé à la majorité de 35 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention
28	Adoption du budget primitif - exercice 2024	Contre : Mme BARONE - Mme CLERTE-DURAND - Mme BRUNATI - Mme GOMILA - M. LEBOUQCQ - M. CORDIN - M. NASROU Abstention : M. MALANDAIN Approuvé à la majorité de 30 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention.
29	Changement du nom du cinéma municipal "Cinéma le Grenier à sel" suite aux travaux de rénovation.	Contre : M. CORDIN - M. NASROU - Mme BRUNATI - Mme BARONE - Mme CLERTE-DURAND - Mme GOMILA - M. LEBOUQCQ Abstention : M. MALANDAIN Approuvé à la majorité de 30 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention.

30	Modification de la grille tarifaire du cinéma municipal par l'ajout de tarifs de vente d'une offre de confiseries au cinéma Le Grenier à sel - Omar Sy	Contre : Mme BRUNATI – Mme CLERTE-DURAND – Mme GOMILA – M.CORDIN – M. NASROU – M. LEBOUQC Approuvé à la majorité de 32 voix pour, 6 voix contre.
31	Désignation du titulaire de la licence d'exploitation du cinéma d'Art et d'Essai Le Grenier à sel-Omar Sy	Abstention : M. LEBOUQC Approuvé à l'unanimité
32	Approbation du dispositif Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (PACTE) au titre de l'année scolaire 2023-2024	Approuvé à l'unanimité
33	Acceptation d'un fonds de concours pour le financement des actions engagées dans le cadre des Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (PACTE) au titre de l'année 2024.	Approuvé à l'unanimité
34	Adoption du règlement des activités périscolaires et de loisirs	Approuvé à l'unanimité
35	Demande de subventions pour les projets pédagogiques des écoles	Approuvé à l'unanimité
36	Mise à jour du tableau des emplois	Approuvé à l'unanimité
37	Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).	Approuvé à l'unanimité

38	Mise en place de la prime pouvoir d'achat	Approuvé à l'unanimité
39	Subventions aux associations exercice 2024	Contre : Mme BRUNATI Abstentions : Mme GOMILA - M. NASROU - M. CORDIN - Mme CLERTE-DURAND Ne prend pas part au vote : Mme SARAMBOUNOU - Mme BELHOUT Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 1 voix contre, 4 abstention(s),
40	Règlement de la buvette de Trappes plage mise à disposition des associations.	Approuvé à l'unanimité

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Publié pour affichage sur le site de la ville le **- 8 AVR. 2024**

- 5 AVR. 2024

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le**

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh